



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux traitements innovants contre la maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 10422

Texte de la question

M. Max Mathiasin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les possibilités d'accès aux traitements innovants contre la maladie d'Alzheimer pour les patients éligibles. Alors qu'au mois d'avril 2025, l'Agence européenne du médicament donnait l'autorisation de mise sur le marché (AMM) au Leqembi, un traitement destiné aux formes précoces de la maladie d'Alzheimer, la Haute autorité de santé, dans une décision du 5 septembre 2025, annonçait son refus d'accès précoce à cette thérapie. Une telle interdiction, si elle devait être maintenue, pourrait compromettre l'arrivée de tout nouveau traitement, comme le Kinsula, créer une inégalité d'accès au sein de l'Union européenne et affaiblir la position de la France dans l'innovation thérapeutique, puisque le Leqembi est déjà disponible en Allemagne et en Autriche et que plus de 30 000 personnes en bénéficient dans le monde. Face à l'inquiétude légitime des associations de patients, des professionnels de santé et des acteurs de la recherche clinique, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour faciliter l'arrivée en France des innovations thérapeutiques contre la maladie d'Alzheimer.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10422

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8575